

## Leader 2014-2020

### Comité de programmation

Le 27 mars 2017

Le lundi 27 mars à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCoT Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 719) sous la Présidence de Monsieur PICARD.

#### Etaient présents :

<b>Acteurs privés</b>	<b>Acteurs publics</b>
Jérémy BRONSARD (Pôle TES)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat)
Sylvie CORBEL (CAPEB)	Romain BAIL (Caen la Mer)
Sylvain COSSON (ARDES)	Jean-Claude BRETEAU (Cingal Suisse-Normande)
Christèle DREUX (URIOPSS)	Franck JOUY (Cœur de Nacre)
Annette DUJARDIN (ADMR)	Jean-Philippe MESNIL (GAL Sud Calvados)
Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement)	Olivier PAZ (Normandie Cabourg Pays d'Auge)
Emmanuelle HARDOUIN (UDOTSI)	Hubert PICARD (Vallées de l'Orne et de l'Odon)
André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs)	Xavier PICHON (Val Es Dunes)
Jean-Louis L'HOTELLIER (Familles Rurales)	Béatrice TURBATTE (Caen la Mer)
François MILLET (Relais'd'sciences)	
Joël RIHOUE (CPIE)	

#### Invitées :

Annabelle BAILLY (Région Normandie – Autorité de gestion)

#### Animation/Gestion:

Marine LE LOUER, animatrice LEADER / Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER

#### Etaient excusés :

<b>Acteurs privés</b>	<b>Acteurs publics</b>
Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie)	Paul CHANDELIER (Comité Départemental du Tourisme) Franck LAURENT (Caen la Mer)
Henri LEMAITRE (Chambre d'agriculture)	
Mathieu MAMBERTA (APF),	
Aurélié PATIN (ADTR)	
Fabien TESSIER (CAUE)	

#### Absents :

<b>Acteurs privés</b>	<b>Acteurs publics</b>
Joël MARIETTE (Chambre des métiers)	Michel BANNIER (Vallées de l'Orne et de l'Odon)
Sébastien DESLOQUES (ARPE)	Linda LAHALLE (Région Normandie)
Philippe DUPUY (CCI)	

Hervé GIRARD (SOLIHA) Rodolphe JOIGNE (CRESS)	
--	--

### **Vérification du double quorum :**

11 membres de la société civile sur 21 et 9 membres issus du collège public sur 13 étaient présents. Au total, 20 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

**Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.**

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Proposition d'avenants à la Convention
2. Adoption du compte-rendu du précédent Comité de programmation
3. Point d'actualité
4. Présentation des projets pour avis d'opportunité
5. Point sur la maquette financière
6. Informations et questions diverses

### **1. Proposition d'avenants à la Convention**

#### **Premier avenant :**

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi Notre, le GAL SCoT Caen Métropole doit réaliser un avenant, destiné à mettre en conformité sa convention avec le nouveau contexte territorial qui a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Comité procède à la modification de l'annexe 1 relative à la liste des communes constitutives du GAL. La population des communes a été mise à jour avec les données INSEE 2013. Les communes nouvelles ainsi que les nouvelles communautés de communes ont été ajoutées à cette annexe.

Les modifications territoriales imposent une réinstallation des membres du collège public du Comité de Programmation, une représentation quasi identique à la précédente composition a été conservée. La nouvelle composition du Comité de programmation se trouve en annexe de ce compte-rendu. Le nombre de représentants du collège public change sensiblement et passe à 13, le nombre de représentants du collège privé reste identique à 21 membres, ce qui fait un total de 34 membres.

Cette nouvelle composition est soumise aux votes et est adoptée à l'unanimité des présents.

La réinstallation du collège public impose la réélection du Président du GAL. Madame CORBEL, en tant que vice-présidente du Comité de Programmation, assure momentanément la présidence du Comité et fait appel à candidature. Monsieur Hubert PICARD est candidat à sa succession. Aucun autre candidat ne se fait connaître. Elle procède au vote du poste de président.

Monsieur Hubert PICARD est réélu Président du GAL SCoT Caen Métropole à l'unanimité des présents.

## Compte-rendu du Comité de programmation du 27 mars 2017

Le règlement intérieur nécessite deux modifications relatives à la composition du Comité de programmation et à l'adresse de la structure porteuse du GAL. Enfin, il est proposé aux membres du Comité d'ajouter les rémunérations de stagiaires parmi les dépenses éligibles sur toutes les fiches-actions, hormis la fiche-actions relative à l'animation du programme LEADER. Par ailleurs, il est proposé d'appliquer une règle de dégressivité dans le cas d'actions financées sur plusieurs années (100% de la subvention LEADER en année N, 80% de la subvention LEADER en année N+1 et 60% en année N+2).

Ces différents points sont soumis aux votes des membres du Comité qui se prononcent favorablement à l'unanimité des présents.

Il s'ensuit les échanges suivants :

LEADER a plutôt vocation à cofinancer des petits projets que des gros projets, est-ce toujours la règle?

Le Président du GAL intervient pour indiquer qu'effectivement c'est toujours la règle, il n'y a pas de remise en question de ce principe. Il n'y a, dans les faits, pas de montant total maximal. Cependant les projets dont le montant total dépasse 1 million d'euros risquent de voir la subvention LEADER annulée, du fait de potentielles recettes générées par le projet et qui devront obligatoirement être prises en compte dans le calcul de l'aide LEADER. En revanche, il est rappelé qu'il existe un seuil minimum d'intervention de l'aide LEADER, fixé à 2000 €.

Le Comité, selon l'ordre du jour établi, passe à l'examen du second avenant.

### **Second avenant :**

Il est indiqué aux membres du Comité de programmation que la Région, en tant qu'Autorité de gestion, est amenée à modifier l'annexe 8 relative au circuit de gestion des Conventions LEADER afin :

- de prendre acte de la convergence des deux anciens circuits de gestion des ex Haute et Basse-Normandie.
- de modifier le circuit de gestion pour les dossiers de demande de subventions de la sous-mesure 19.04 relative à l'animation.

La Région indique qu'il s'agit d'un avenant de régularisation dans la gestion de la sous-mesure 19.04.

Ce second avenant est soumis au vote des membres du Comité.

Il est fait remarquer à la Région qu'il était demandé aux membres du Comité de prendre acte sur un principe pour lequel les membres ne disposent pas de fondement, en l'espèce le document de proposition de ce nouveau circuit de gestion pour la sous-mesure 19.04. Aussi à l'unanimité des présents, les membres du Comité décident de ne pas se prononcer sur cet avenant qui donc n'est pas adopté.

Par ailleurs, le Comité souhaite savoir à quel moment un calendrier de livraison du logiciel Osiris sera donné par la Région.

La Région indique que l'ASP a livré à la Région en janvier 2017 un outil Osiris simplifié pour le traitement de la mesure 19.02 (mise en œuvre des projets sur le territoire), mais que celui-ci, après test, ne s'est pas avéré opérationnel. Aussi, à l'heure actuelle, la Région préfère ne pas se prononcer sur des délais de livraison concernant cet outil. De plus, le Comité souligne des différences de traitement constatées entre les différents pays européens mobilisant des crédits LEADER. En effet, en Allemagne des projets sont d'ores et déjà payés.

## Compte-rendu du Comité de programmation du 27 mars 2017

Il est demandé à la Région dans quelle mesure cette dernière pourrait faire une avance de trésorerie car les risques sont trop importants pour les porteurs de projets. En effet, au-delà de six mois de délais d'attente de paiement, le problème de trésorerie devient insurmontable pour de nombreux porteurs de projets. La Région invite les membres du comité à faire une demande dans ce sens à la Région. Toutefois, il est rappelé par Marine LE LOUER, animatrice LEADER, qu'une avance de trésorerie nécessite d'avoir conventionner avec les porteurs de projets. Or, le conventionnement des projets est conditionné à la livraison de l'outil Osiris. Une avance de trésorerie ne semble donc pas envisageable temps qu'Osiris ne sera pas livré aux GAL.

Aussi, est posée la question d'une action politique afin de veiller à la bonne mise en œuvre du programme LEADER et afin de ne pas casser la dynamique engagée. Monsieur PICARD informe les membres du comité de programmation qu'une démarche menée conjointement avec Sonia DE LA PROVÔTE, présidente de la structure porteuse du GAL, a été menée en début d'année auprès de Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie.

L'animatrice LEADER indique par ailleurs qu'un travail collectif interGAL de remontée d'information et d'état des lieux a été mené en mars 2017 et transmis aux services compétents de la Région. Le but de cet exercice était de lister les projets pouvant être négativement impactés par la mise en application d'un taux fixe.

## 2. Adoption du compte-rendu du comité de programmation du 12 décembre 2016.

Le compte-rendu de précédent Comité de programmation est adopté à l'unanimité des présents et n'a pas fait l'objet de remarque.

## 3. Point sur l'actualité

Lors d'une réunion du 9 février dernier, la Région a informé les GAL que le principe de TMAP (taux maximum d'aide publique) pourrait devenir un taux fixe, alors même que de nombreux GAL ont inscrit dans leurs fiches-actions "TMAP: 100% sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale" formulation recommandée par la Région et par l'ASP lors du conventionnement.

Si ce taux fixe était effectivement validé par l'autorité de gestion, il deviendrait nécessaire de déterminer le(s) taux d'aide publique à appliquer aux projets. Ce taux fixe occasionnerait un réel problème pour les porteurs de projets qui ont recherché et mobilisé des cofinancements privés sur leurs projets. Les membres du Comité souhaitent avoir plus d'informations et s'adressent à l'Autorité de gestion, représentée par Annabelle BAILLY. La Région indique que l'Autorité de gestion attend une réponse écrite de la Commission européenne concernant ce point. Par ailleurs, la représentante de la Région indique que les objectifs des GAL et de l'Autorité de gestion seraient les mêmes dans la mesure où le diagnostic mené par les GAL révèle que 30% des projets seraient impactés par le taux fixe.

Marine LE LOUER rappelle que ce principe de taux fixe n'impacterait pas seulement les projets portés par des maîtres d'ouvrage privés, mais également les publics qui auraient intégré des fonds privés dans leur plan de financement.

Les membres du Comité demandent quels sont les fondements (textes) à ce principe de taux fixe ? Ils souhaitent savoir si des projets, d'ores et déjà sélectionnés pour opportunité, pourraient être impactés ? Ils souhaitent savoir également si une harmonisation avec les autres pays européens est possible ? L'équipe LEADER répond qu'apparemment il n'existe aucun texte justifiant de l'application d'un taux fixe, mais qu'il s'agirait d'échanges entre la Commission européenne et le Ministère de l'agriculture. De plus, il est ajouté que, parmi les projets sélectionnés en avis d'opportunité, il est très probable que certains soient impactés par le taux fixe.

Le président du GAL indique que ce principe de taux fixe contribue à dévoyer LEADER.

Après ces échanges, le Comité poursuit l'examen des points fixés à l'ordre du jour et entame l'analyse des projets présentés pour opportunité.

## 4. Présentation des projets pour avis d'opportunité

### **INTITULE DU PROJET : PARCOURS DE DECOUVERTE DU VILLAGE ET DE SES HABITANTS A TRAVERS SON HISTOIRE**

Ce premier projet, porté par la commune de Cagny, est présenté par Monsieur HAUGUEL, élu de la commune. Ce projet, qui présente l'intérêt d'avoir associé la population aux recherches d'informations à porter sur les pupitres descriptifs, complète une action menée quelques années auparavant par la Communauté de Communes Val des Dunes. Le montant total estimé du projet s'élève à 4990,00 €. Le montant de l'aide LEADER estimé est de 3192,00 €.

## Compte-rendu du Comité de programmation du 27 mars 2017

Ce projet ne soulève pas de question de la part de l'assemblée en présence de Monsieur HAUGUEL.

Une fois Monsieur HAUGUEL sorti de la salle, Monsieur Xavier PICHON, président de la Communauté de Communes Val es Dunes, rappelle la cohérence du projet avec un travail mené précédemment à l'échelle de la CDC par Monsieur HAUGUEL, travail dont la qualité a été unanimement reconnue. Monsieur PICHON, en tant que représentant de Val es Dunes, communautés de communes dont Cagny fait partie, ne prend pas part au vote.

Le pôle TES indique que la dimension innovante des QR code est désormais totalement banalisée. L'ARDES souligne et félicite l'implication des habitants dans le projet.

**Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 7/16.**

### INTITULE DU PROJET : ACHAT DE VELOS ÉLECTRIQUES

La commune de Ouistreham, par l'intermédiaire de son maire, Monsieur Romain BAIL, souhaite retirer ce projet de l'ordre du jour du Comité de programmation. Lors de la notation du projet à travers la grille de critères de sélection des projets, celui-ci aurait été rejeté puisqu'il n'aurait recueilli aucun point pour l'innovation et pour le multipartenariat (car finalement la Région ne soutient pas le projet), ce qui aurait éliminé le projet.

### INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BI-DIRECTIONNELLE – COMMUNE DE OUISTREHAM

Le projet est présenté par Aurélie RYSER, chargée de mission dispositifs européens et contractuels à la Mairie de Ouistreham. Ce projet est notamment rattaché à un projet d'aménagement de boucles cyclopiédestres de la Communauté Urbaine Caen la Mer en lien avec le Département. Le projet se situe sur la commune de Ouistreham, Route de Saint-Aubin d'Arquenay. Cet itinéraire relie deux communes et permet notamment aux jeunes de Saint-Aubin d'Arquenay de rejoindre le collège de Ouistreham en toute sécurité. Le montant total du projet s'élève à 290 158,00 €, le montant de l'aide LEADER envisagée s'élève à 20 000,00€ (plafond de la fiche-actions).

La présentation est complétée par Monsieur Romain BAIL. Il indique notamment que ce projet s'inscrit dans la construction d'une nouvelle politique de tourisme de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, qui entend mettre davantage en avant des sites mémoriels du territoire, moins connus du grand public (exemple: le site Hillman à Colleville). Par ailleurs, ce projet est lié à celui de l'ancienne CDC "*Plaine Sud de Caen*" (intégrée à la CU Caen la Mer depuis le 1er janvier 2017), intitulé *Plaine Sud – une mémoire à raviver, un patrimoine à révéler*. La CU Caen le Mer investit trois millions d'euros sur trois ans pour renforcer le maillage touristique du territoire.

Il s'en suit les échanges suivants:

L'association *Les Dérailleurs* rappelle la confusion de termes entre "piste cyclable" et "voie verte", deux équipements aux usages différents. Aussi, l'association demande de quel type de projet il s'agit exactement dans la mesure où une piste cyclable est interdite aux piétons, principe qui rentre en contradiction avec la vocation de continuité de la piste cyclable bi-directionnelle et des boucles cyclopiédestres. L'association ajoute que cette confusion est entretenue par les services du Département en compétence sur ces questions. Pour autant, elle souligne tout l'intérêt de ce projet de liaison sécurisée entre St Aubin d'Arquenay et Ouistreham.

La commune précise qu'il s'agit bien d'une piste cyclable et ajoute que des aménagements pour les piétons seront réalisés.

## Compte-rendu du Comité de programmation du 27 mars 2017

Des membres du collège public soulignent la qualité et l'intérêt du projet qui fait partie d'un ensemble cohérent. Le président de la CDC Val es Dunes s'étonne de voir les montants des cofinancements attribués par le Département du Calvados et la Région.

Monsieur Romain BAIL explique que ce projet, et le budget y étant alloué, a été acté dans un accord "ville-département" et "ville-Région" depuis 2012 et qu'il y a eu report d'engagement.

Des membres s'étonnent du coût total du projet et demandent quelle est la longueur en mètre linéaire de la piste.

La piste fera 900 mètres linéaires. Le montant correspond aux tarifs pratiqués dans ce domaine.

Romain BAIL est invité à sortir de la salle. Il est proposé aux membres du Comité de passer à la proposition de notation qui soulève les échanges suivants.

Concernant le caractère innovant du projet, le pôle TES considère que l'on ne peut pas parler de caractère innovant au principe que le projet a été conçu au sein d'un comité de pilotage, outil courant. Ce à quoi il est répondu par des membres du collège public que, certes le comité de pilotage est un outil désormais courant, mais qu'il n'est pas toujours facile à utiliser et que bien souvent des projets sont menés sans concertation des parties prenantes ce qui est dommage.

L'association Relais'd'sciences saisit ce moment d'échanges sur le thème de l'innovation pour savoir dans quelle mesure les associations compétentes dans les domaines d'innovation en lien avec les projets présentés pourraient apporter une expertise, un accompagnement, des préconisations aux maîtres d'ouvrage afin d'améliorer le volet innovation des projets présentés et de les rendre plus ambitieux. Il est rappelé par ailleurs que l'innovation, quel que soit le domaine, ne signifie pas nécessairement coûts dispendieux.

### **Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 9/16**

#### **INTITULE DU PROJET : L'OREE D'ARGENCES**

Le 3<sup>ème</sup> projet est présenté par Frédéric ANFROY, représentant de Calvados Habitat et membre du Comité de programmation. Il s'agit de la première opération BEPOS (bâtiment à énergie positive) à l'échelle du département et de la région. D'autre part, Calvados Habitat propose ces logements en location à un prix très bas. Rapidement, le bailleur social a constaté qu'il pouvait être difficile aux locataires de gérer la complexité des équipements comme par exemple les outils de régulation de la température. Les techniciens de l'office HLM ne sont pas formés pour faire ce type de pédagogie. La mauvaise utilisation pourrait entraîner des surconsommations d'énergie alors même que l'objectif est inverse. Aussi le bailleur social a décidé de faire appel à une association spécialisée, la Coopérative des 7 vents du Cotentin, pour mener ce travail de pédagogie avec des locataires volontaires, des "familles pilotes". Des restitutions ont d'ores et déjà été apportées en décembre 2016 et ont été suivies de préconisations en début d'année 2017. La régulation des consommations d'énergie a un impact sur la baisse des réclamations des clients et un effet positif sur le vivre ensemble, étant donné la dynamique participative engagée avec certaines familles.

L'accompagnement des résidents sur leurs usages en matière de consommation d'énergie est un projet nouveau pour Calvados Habitat et cette démarche est transposable à leurs autres projets. Par ailleurs, le bailleur social, dans sa démarche, constatera peut-être des vices de forme dans le bâtiment BEPOS qui lui a été livré par le constructeur.

## Compte-rendu du Comité de programmation du 27 mars 2017

Il s'en suit les échanges suivants:

Le CPIE fait remarquer qu'il aurait été intéressant d'intégrer le critère de qualité de l'air intérieur aux différentes mesures. Par ailleurs, il met en garde quant à la mobilisation des usagers dans le temps sur ce type d'expérimentation.

Frédéric ANFROY indique qu'ils ont bon espoir que l'expérimentation perdure positivement car ils laissent sur place les outils de mesure dont les familles s'approprient les usages. Le contrôle de la qualité de l'air avait un coût qui limitait la portée du projet aussi cette option a été écartée.

Une question technique est posée sur le principe de circulation d'air dans un bâtiment BEPOS. Il s'agit d'une circulation en double flux.

Monsieur Frédéric ANFROY quitte la salle. Le comité de programmation procède à la notation des projets.

**Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note 11/16**

### 5. Point sur la maquette financière

Marine LE LOUER présente la maquette financière et les avancées de consommation par fiche-actions suite au comité de programmation du 12 décembre dernier.

25,82% de l'enveloppe est réservée (porteurs publics et privés confondus).

0,36% de l'enveloppe est programmée. Cela correspond aux dépenses d'animation de l'année 2015.

Le Comité peut envisager d'avoir des projets à programmer pour le Comité fixé le 19 juin 2017, car, à la date du 27 mars 2017, six dossiers sont en instruction à la Région plusieurs dossiers complets ont été envoyés pour instruction à la Région.

Un projet sélectionné en décembre dernier, le projet de Boucherie-Charcuterie à Douvres-la-Délivrande, a dû être abandonné par les porteurs de projet faute d'engagement de leur banque.

Le projet d'aire de covoiturage de Ouistreham, dont le montant LEADER initialement prévu était de 11 250 €, a été revu à la baisse et sollicite désormais une aide LEADER de 3 405,90 €.

Marine LE LOUER interpelle les représentants des associations et structures (Pôle TES et Relais d'sciences) susceptibles de mobiliser des fonds, eux-mêmes ou par leurs réseaux respectifs, sur la fiche-actions N°5 "Créer des services numériques pour une meilleure homogénéité de l'offre en milieu rural".

La répartition des fonds LEADER réservée est de 18,68% pour les porteurs de projets de statut public et 7,14% pour les porteurs de projets de statut privé. Il est rappelé que le contexte de retard de paiement met les porteurs de projets privés en difficulté. Ils ne sont par ailleurs pas en mesure de rassurer leur banque car il n'est pas possible, en l'état d'avancement de la programmation, de fournir des documents valant promesse de subvention.

### 6. Informations et questions diverses

**Le prochain Comité de Programmation est fixé au lundi 19 juin.**

Monsieur Jean-Philippe MESNIL qui représente le GAL Sud Calvados annonce qu'il ne pourra pas être présent au Comité du 19 juin.



## Compte-rendu du Comité de programmation du 27 mars 2017

Monsieur Sylvain COSSON qui représente l'ARDES indique également qu'il ne pourra pas être présent et soumettra la convocation à sa suppléante, Fanny MOLLET.

Il est évoqué que, dans l'hypothèse de l'adoption du principe de "taux fixe" par la Région Normandie, il sera nécessaire de constituer un groupe de travail pour établir les principes d'application de cette nouvelle règle.

Il est enfin indiqué que pour identifier les compétences des acteurs susceptibles de proposer des recommandations aux porteurs de projets, un tour de table pourra être organisé lors du prochain comité et un outil récapitulatif des domaines de compétences des membres du comité, complété par chacun, pourrait être créé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PICARD lève la séance à 17h30.



Hubert PICARD

Président du GAL